



Prix Obata de l'AJEQ-AIEQ pour la recherche sur le Québec 2023

Le prix Obata de l'AJEQ-AIEQ pour la recherche sur le Québec sera décerné aux meilleurs projets de recherches ou aux meilleures publications dans le but de promouvoir les échanges académiques, culturels et scientifiques entre le Japon et le Québec (Canada).

1) Critères d'éligibilité

Le / la candidat(e) doit remplir les deux conditions suivantes :

- Être membre de l'AJEQ
- Être étudiant(e) de maîtrise ou de doctorat, ou chercheur(e) titulaire de ces grades

II) Modalités du Prix

Le Prix consiste en deux bourses de 160,000 yen (chacune) offertes par l'AIEQ pour permettre à deux personnes de couvrir leurs frais de déplacement et de séjour au Québec. Le séjour au Québec doit être d'une durée minimale de 2 semaines et effectué avant le 31 mars 2024. (N.B.: Si vous ne pouvez pas l'effectuer avant cette date en raison de la propagation de la COVID-19, votre éventuelle demande de report sera examinée individuellement.)

III) Recommandation ou candidature

Remplir le formulaire de l'AJEQ et le retourner par courriel après l'avoir enregistré sous la forme d'un fichier PDF

Avant le 31 mai 2023 à l'adresse suivante : Steve Corbeil (comité de sélection)

Courriel: corbeil@u-sacred-heart.ac.jp (CC: ajeq_ca@yahoo.co.jp)

Au cas où vous ne recevriez pas d'accusé de réception 48 heures après votre envoi, vous pouvez en faire la demande encore une fois.

Pour plus de renseignements, veuillez nous contacter par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

IV) Sélection

Le jury de l'AJEQ sera chargé de sélection. L'AIEQ est associée aux délibérations du jury. Le jury annoncera le résultat à chaque candidat avant le 30 juin 2023.

V) Obligations

Après avoir fait vos recherches au Québec, il vous sera demandé de présenter :

- Un reçu des billets d'avion (copie acceptée)
- Un reçu de la location du logement (copie acceptée) Un certificat de l'établissement d'accueil au Québec
- Un rapport (au format A4 en japonais et en français)

Il vous sera également demandé de faire une communication au congrès ou à la journée d'études de l'AJEQ, ou bien de proposer un article à la revue de celle-ci.

Les récipiendaires s'engagent à devenir membres de l'AIEQ.